

**COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 11/12/2018, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Bénédicte KREBS à Jean-Paul MOREL, Virginie SUDRE à Brigitte PIGEYRE, Bernadette CACALY à Evelyne GRAS, Pascal GUEFFIER à Henri HOURIEZ

Absent : Armand AVEDIAN.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Brigitte PIGEYRE a été désigné(e).

**DELIB 2018.12.17.13****OBJET : Instauration de l'Indemnité d'Administration et de Technicité pour les agents de la filière Police Municipale**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'instaurer l'Indemnité d'Administration et de Technicité pour les agents de la filière Police Municipale pouvant en bénéficier pour leur permettre notamment de percevoir l'augmentation du Régime Indemnitaire décidée pour l'ensemble des agents de la collectivité et effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ainsi, la délibération 2015.12.21.20 du 21 décembre 2015 est modifiée comme suit :

Ajout au **4-3 INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE** dans le paragraphe intitulé « Bénéficiaires » des lignes suivantes :

« Filière Police Municipale » :

- Cadre d'emplois des Agents de Police Municipale (tous grades, dont Chef de Police Municipale- grade en voie d'extinction),
- Grades du Cadre d'emplois de Chefs de service de Police Municipale jusqu'à l'indice brut 380 ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **INSTAURE le bénéfice de l'Indemnité d'Administration et de Technicité au cadre d'emplois des Agents de Police Municipale et aux Chefs de service de Police Municipale jusqu'à l'indice 380.**

- **MODIFIE** la délibération 2015.12.21.20 en conséquence par ajout aux bénéficiaires du chapitre 4-3 du texte suivant : « Filière Police Municipale » :
  - ✓ Cadre d'emplois des Agents de Police Municipale (tous grades, dont Chef de Police Municipale – grade en voie d'extinction),
  - ✓ Grades du Cadre d'emplois de Chefs de Police Municipale jusqu'à l'indice 380.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 17/12/2018

Publication et transmission en sous préfecture le 20 décembre 2018 20/12/2018

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20181217-lmc14647-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.